



Rencontre avec le conseiller technique du Ministre :

## **l'occasion de réaffirmer les positions Autonomes**

Communiqué autonome

Les Autonomes étaient reçus le jeudi 5 mai, place Beauvau par le Conseiller technique en sécurité civile auprès du Ministre de l'Intérieur, le Colonel VENNIN. Le Président André GORETTI, le vice-président Jean-Pierre PRIMARD et le vice-président PATS Frank CHAUSSIVERT composaient la délégation Autonome. Nous aborderons certains thèmes seulement dans ce communiqué relatifs à l'actualité mais nous nous sommes entretenus avec le conseiller sur divers points de notre cahier revendicatif.

### - Dialogue social

Les Autonomes ont interrogé le conseiller sur la feuille de route du nouveau Directeur de la Sécurité Civile qui succède au Préfet Perret. Le Colonel VENNIN n'a pas donné d'indication compte tenu du fait que le DSC n'avait pas encore pris ses fonctions.

### - Refonte de la filière

Les Autonomes ont interrogé le conseiller sur le devenir de ce dossier et notamment sur les différentes propositions qui ont été formulées par les Autonomes, par l'alliance syndicat-association ou encore sur le rapport validé en CSFPT en 2009.

Le conseiller a confirmé que le gouvernement tiendra son engagement au 31 décembre 2011 comme le veut le cadre réglementaire. Il n'y a cependant pas encore eu d'arbitrage du ministère et il convient d'attendre l'arrivée du nouveau DSC.

### - Temps de travail et droit européen

Les Autonomes ont évoqué avec le conseiller, le non-respect de la Directive Européenne Temps de travail et des arrêts rendus par la cour de Justice qui s'imposent. Le conseiller a renouvelé l'opposition d'une application stricte du gouvernement compte tenu du coût qu'engendrerait une application de la directive européenne. Nous lui avons donc réaffirmé que nous mènerions notre action devant les instances européennes compétentes jusqu'à obtenir l'application comme il se doit de ce texte.

### - Réforme des retraites

Il n'y aura pas de réouverture du dossier retraite dans sa globalité. Cependant, un travail sur les mesures d'accompagnement pour le SPP éprouvant des difficultés en fin de carrière devrait être mené.

### **- Santé, sécurité et souffrance au travail**

Le conseiller ne souhaite pas aller plus loin que le document unique existant déjà au sein des SDIS. Il estime en outre qu'aucun indicateur ne permet de dénoncer une souffrance au travail plus importante au sein des SDIS que dans les autres collectivités. Il reconnaît néanmoins qu'un effort devra être fait pour former l'encadrement de proximité au management, formation qui serait dispensée par l'ENSOSP.

Le gouvernement n'entend pas cautionner les différentes affaires dont il a eu connaissance. Il rappelle qu'il est du ressort des Préfets de départements de veiller au respect des lois et règlements de la République.

### **- Personnels administratifs, techniques et spécialisés**

Les Autonomes sont revenus une fois de plus sur le manque de reconnaissance accordé aux PATS et sur la spécificité des missions de certains d'entre eux (opérateur CTA-CODIS, secrétaire médical, préparateur en pharmacie...), sur l'attribution de la NBI accueil aux opérateurs, etc. Le conseiller n'a pas été en mesure d'apporter des réponses sur ces sujets.

### **- Développement du volontariat et proposition de loi**

La priorité du Ministre en la matière est de pérenniser le système du volontariat aussi, il est favorable à un engagement original qui permettrait d'atteindre ce but ! Nous avons fait valoir auprès du conseiller que nous étions en désaccord avec certaines mesures contenues dans cette proposition et notamment le temps de travail hebdomadaire dérogatoire à la norme européenne.

### **- NBI ZUS, et les autres dossiers oubliés**

Les Autonomes sont revenus sur diverses situations concernant la NBI ZUS, la situation du SSSM et du secours à personne, les équipes spécialisées, la gestion des hélicoptères de la sécurité civile...

Le conseiller souhaiterait une position ferme des élus la CNSIS sur certains de ces dossiers et notamment sur l'engagement financier quant à l'attribution de la NBI ZUS aux sapeurs - pompiers intervenants. Concernant le secours à personne, il ouvre la voie à une possible circulaire visant à préciser à nouveau les modalités de sa mise en œuvre.

Enfin un projet relatif sur le secours en montagne est actuellement en cours de validation sur le fonctionnement partagé entre police, gendarmerie et pompier.

**Le conseiller nous a indiqué que la DSC devait rester notre principal partenaire de négociation et qu'il n'avait pas vocation à s'y substituer. Néanmoins, il nous a annoncé qu'une rencontre avec le Ministre serait possible, d'ici la fin de l'année, dès que certains dossiers seraient plus aboutis.**

**En espérant que lors de cette rencontre, le Ministre nous apporte les réponses que le Conseiller n'a pas été capable de nous donner !!!!! Nous ne pouvons nous satisfaire de ces entrevues qui restent essentiellement protocolaires !**